



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de mai à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-SUR-SEINE, dûment convoqué le 10 mai 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FOURCADE, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique et son compte rendu restreint a été affiché dans les huit jours.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur PERNOT, Monsieur CARRE, Madame DUPONT, Monsieur RAHOUANI, Madame BOSTON, Monsieur GOULARD, Madame BENNACER, Monsieur ROBERT, Monsieur MENARD, Madame MIRET-HOLZAPFEL, Madame LE MOAL, Monsieur ALLONCIUS, Monsieur CAMARA, Monsieur JOUVENELLE, Madame NAJA, Monsieur PETROSE, Madame BEDAR, Madame CHOUF, Monsieur COULAND, Madame SAINTIPOLY, Monsieur MORIN, Monsieur BUHL, Monsieur KOUPE DE K MARTIN, Monsieur RENARD Conseillers Municipaux.

#### ETAIENT ABSENTS REPRESENTES A L'APPEL :

- Madame YOUNSI par Monsieur GOULARD
- Madame ELOTO par Monsieur PERNOT
- Monsieur CHAULET par Monsieur ALLONCIUS
- Madame BOUZIT, par Monsieur MENARD
- Madame AKKAR par Madame BENNACER
- Monsieur MARTHELY par Madame LE MOAL
- Madame NOEL par Monsieur CARRE
- Madame ABDULLAH par Madame DUPONT
- Madame CHIKHAOUI par Madame SAINTIPOLY
- Madame IVANENKO par Monsieur KOUPE DE K MARTIN

#### MOUVEMENTS LORS DE LA SEANCE :

- Madame AKKAR arrive à 20h21 et vote à partir du point n°02

Monsieur PERNOT a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal est adopté.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation officielle.

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2014**

07	<p><b>MARCHE PUBLIC RELATIF AUX « TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE LA COUVERTURE ET ISOLATION DES COMBLES DE LA MATERNELLE JOLIOT CURIE LA VILLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE »</b></p> <p>Le montant des travaux est de 107 162.30 € HT soit 128 594.76 € TTC.</p> <p>Le marché est signé avec la société «RINGENBACH», sise 30 rue Camélinat - 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE</p>	16/04/2019
----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

**LISTE DES MARCHES PUBLICS D'UN MONTANT INFERIEUR A 25 000 € HT**

Direction	Numéro du marché (ou du bon de commande)	Objet du marché	Titulaire (nom et adresse)	Montant du marché € HT et € TTC	Date de notification du marché
Centre Municipal de Santé & Direction du Développe- ment Urbain	n° SV190017	Réalisation d'un diagnostic sur les pratiques addictives et l'état du trafic	Sayon DAMBELE, 19 avenue Léonard de Vinci, 92 400, Courbevoie _ N° SIRET 8336554180 0014	13 440 euros TTC	- Sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse : 08/04/2019 - Passation du marché 15/04/2019

**1. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE SANS INDEMNITE DE PARCELLES PRIVEES CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'ALLEE DE LA PAIX VOIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION ROUTIERE DANS LE DOMAINE PUBLIC APRES ENQUETE PUBLIQUE**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le recours à la procédure de transfert d'office sans indemnité, dans le domaine public communal des emprises privées correspondant à l'Allée de la Paix, voie ouverte à la circulation publique, est autorisée.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**2. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE DE L'ANNEE 2019**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les subventions 2019 inscrites au contrat unique politique de la ville en faveur des associations sont fixées comme suit :

Porteur	Projet	Montant de la subvention 2019
AFVT	La Tête et les jambes	1 400 €
ETHNOART	Regard sur mon territoire l'Anthropologie comme vecteur d'engagement	800 €
Femmes pierrefittoises	Actions pour l'intégration des femmes du quartier des Poètes et Châtenay	600 €
MRAP	Prévenir et lutter contre les discriminations	800 €
Nor Essor	Boxe éducative / self défense / sport étude	2 000 €
ONELOVE	Ré'création	1 500 €
ONELOVE	MIEUX VIVRE	1 500 €
Le Trésor du Pinson	Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)	2 500 €
Le Trésor du Pinson	Fonds de Participation aux Habitants (FPH)	4 000 €
Itinéraire Bis	Cirque en ville	1 500€
Ile de France Air Collège	Ecole Ouverte Aéronautique et Spatiale / BIA Initiation Aéronautique et Spatiale	1 000€
Ateliers Bohèmes	Stage de danse "les mots retenus"	2 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000€</b>

**Article 2 :**

Le montant total des subventions 2019 inscrites au contrat unique politique de la ville en faveur des associations est de 19 000 €.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**3. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

Le maire est autorisé à déposer auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis une demande de subvention de 373.333,34 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 ;

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**4. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

Le maire est autorisé à déposer auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis les demandes de subventions suivantes au titre de la Dotation Politique de la Ville :

<b>BATIMENTS</b>	<b>Coût total projet</b>	<b>Montant DPV</b>	<b>Part DPV %</b>	<b>Montant Ville</b>	<b>Part Ville %</b>
Ecoles : Transformation des cantines en self	1.679.375,00	1 343 500,00	80	335 875,00	20
Ecoles : Plan numérique et achat de mobiliers	157 500,00	126 000,00	80	31 500,00	20
Crèche MPP : Réfection office et locaux	95 000,00	76 000,00	80	19 000,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 931 875,00</b>	<b>1 545 500,00</b>		<b>386 375,00</b>	

**Article 2 :**

Le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à ces demandes de subventions.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**5. VERSEMENT D'UNE DOTATION AU PROFIT DES COLLEGES GUSTAVE COURBET, PABLO NERUDA ET LUCIE AUBRAC POUR LEURS PROJETS D'ETABLISSEMENT 2018/2019**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une dotation pour la réalisation des projets d'établissements 2018/2019 au profit des collèges Gustave Courbet, Pablo Neruda et Lucie Aubrac est approuvé.

**Article 2 :**

Le montant de la dotation est de 7 euros par élève.

Le montant global de la dotation pour l'année 2018/2019 est de 11 851 euros, réparti comme suit :

- 4 984 euros au profit du collège Gustave Courbet
- 4 949 euros au profit collège Pablo Neruda
- 1 918 euros au profit du collège Lucie Aubrac

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le versement d'une subvention d'un montant de 400 euros au profit de la coopérative de l'école maternelle Jacques Prévert à Pierrefitte-sur-Seine est approuvé.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à verser la subvention à la coopérative de l'école maternelle Jacques Prévert

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**7. CONVENTION D'ENGAGEMENT DE L'APPEL A PROJETS FAMILLES-PERSONNES ISOLEES POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AMBROISES CROIZAT**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

- La convention d'engagement transmise par l'association Vacances Ouvertes pour l'année
- 2019 est approuvée.

**Article 2 :**

Le montant de l'aide financière, en Chèques-Vacances, demandé par la ville de Pierrefitte à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2019 est de 2800€ (deux mille huit cent euros).

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**8. CONVENTION D'ENGAGEMENT DE L'APPEL A PROJETS FAMILLES-  
PERSONNES ISOLEES POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL  
GERMAINE TILLION**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

- La convention d'engagement transmise par l'association Vacances Ouvertes pour l'année
- 2019 est approuvée.

**Article 2 :**

Le montant de l'aide financière, en Chèques-Vacances, demandé par la ville de Pierrefitte à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2019 est de 3040€ (trois mille quarante euros).

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**9. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN SITUÉ AU  
104 RUE JULE CHATENAY A PIERREFITTE SUR SEINE**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La convention d'occupation temporaire du terrain situé au 104 rue Jules Châtenay à Pierrefitte-sur-Seine, propriété de la société CDC Habitat Social, au profit de la ville de Pierrefitte-sur-Seine, est approuvée.

**Article 2 :**

L'occupation temporaire du terrain situé au 104 rue Jules Châtenay à Pierrefitte-sur-Seine est consentie à titre gratuit.

La convention est d'une durée de 5 ans, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est autorisée à signer la convention d'occupation temporaire du terrain situé au 104 Rue Jules Châtenay à Pierrefitte-sur-Seine.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**10. CONVENTION N° 17 –035- BULLETIN D'ADHESION AU SERVICE « AIDE FINANCIERES D'ACTION SOCIALE » (AFAS)**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La convention n°17-035- Bulletin d'adhésion au service « Aide Financières d'Action Sociale » (AFAS) est approuvée;

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention n°17-035 avec la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis ;

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**11. QUALIFICATION DES ACTIVITES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN TANT QUE SERVICE SOCIAL D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SSIEG)**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

Le Conseil Municipal de Pierrefitte-sur-Seine qualifie les activités d'accueil de la Petite Enfance en Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG), au regard de l'article 106.2 du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne, sur son territoire ;

**Article 2 :**

Le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette démarche auprès des instances concernées ;

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**12. APPEL A PROJETS GESTION DU FUTUR MULTI-ACCUEIL 0-4 ANS QUALIFIE SSIEG ET CREATION D'UNE COMMISSION POUR LA SELECTION DU MANDATAIRE**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

Le Conseil Municipal de Pierrefitte-sur-Seine approuve le lancement de l'appel à projets pour la gestion du futur multi-accueil 0-4 ans (81 Bd Pasteur), pour une durée de 3 ans ;

**Article 2 :**

Le Conseil Municipal de Pierrefitte-sur-Seine approuve la création de la Commission pour la sélection du mandataire ;

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal de Pierrefitte-sur-Seine valide la composition de ladite Commission comme suit :

Avec voix délibérative:

- Les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de la ville
- L'élu.e délégué.e à la Petite Enfance
- L'élu.e délégué.e à l'Education
- L'élu.e délégué.e au Handicap

Avec voix consultative:

- Le Directeur général des Services
- La Directrice Générale Adjointe du secteur Population, Solidarités, Santé
- Le Directeur des affaires juridiques et de la commande publique
- 2 membres du Service de la commande publique
- 2 membres de la Direction Petite Enfance
- 3 personnalités qualifiées issues des institutions en lien avec la Petite Enfance (UDAF, CAF, PMI...)

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**13. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE - LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP) L'UN DIT L'AUTRE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La convention d'objectifs et de financement –prestation de service relative au Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « L'un dit l'autre » à la Maison de la petite enfance est approuvée.

**Article 2 :**

La durée de la convention est de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**14. CONVENTION TRIPARTITE POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE TRANSFORMATEUR ENEDIS DES JONCHEROLLES**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La convention tripartite de partenariat pour la réalisation d'une fresque murale sur un poste de distribution publique est approuvée.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**15. INSTALLATION DE MOBILIER EPHEMERE AUX JONCHEROLLES DANS  
LE CADRE DU PROJET «BIEN DANS SON QUARTIER»**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La réalisation de menus aménagement éphémères dans le quartier Fauvettes-Joncherolles-Vallès (mobilier éphémère, fresques, végétalisation, etc...) conformément au plan d'aménagement présenté est approuvée.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) ET DU CONSEIL REGIONAL ILE  
DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'ESPACE DE  
WORKOUT ET CROSSFIT DU PLATEAU AU GYMNASSE JEAN-JAURES**

**DELIBERE**

**Article 1er :**

Le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à ces demandes de subventions

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**17. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AFFECTES AU SERVICE DES  
SPORTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

La création d'emplois saisonniers au sein du service des Sports de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine pendant la période du 8 juillet au 2 août 2019 est approuvée. Cette création s'opérera de la manière suivante :

- 6 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet, à raison de 37,5 heures hebdomadaires, du 8 juillet au 2 août 2019.

**Article 2 :**

La rémunération de ces agents s'effectue sur la base de l'indice majoré 560, au prorata du temps de travail.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**18. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AFECTES AU SEIN DES TROIS  
CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

La création de 3 emplois saisonniers suivants du 01 juillet au 16 août 2019, au sein de la Direction de l'Action socio-éducative est approuvée :

- 1 emploi saisonnier à temps complet d'adjoint d'animation territorial au centre social et culturel G.Tillion, pour la période du 01 juillet au 16 août 2019,
- 1 emploi saisonnier à temps complet d'adjoint d'animation territorial au centre social et culturel A. Croizat, pour la période du 01 juillet au 16 août 2019,
- 1 emploi saisonnier à temps complet d'adjoint d'animation territorial au centre social et culturel M.C.P pour la période du 01 juillet au 16 août 2019.

**Article 2 :**

La rémunération de ces agents contractuels s'effectue sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 indice brut 348, au prorata du temps de travail pour les adjoints d'animation, selon la réglementation en vigueur.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**19. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AFECTES AU SERVICE DES  
MOYENS TECHNIQUES POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019**

**DELIBERE**

**Article 1 :**

La création de 2 emplois saisonniers d'adjoints techniques à temps complet au sein du service des Moyens techniques de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine pendant la période allant du 01 juillet au 01 septembre 2019 est approuvée.

**Article 2 :**

La rémunération de ces agents contractuels s'effectue sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 indice brut 348, au prorata du temps de travail, selon la réglementation en vigueur.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement de ces emplois saisonniers.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**20. CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION  
DES SERVICES AU PUBLIC POUR L'ACCUEIL ET LE GARDIENNAGE DU  
BUREAU DE VOTE N°11 SITUE AU COLLEGE GUSTAVE COURBET DANS  
LE CADRE DES ELECTIONS EUROPEENNES**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La création d'un emploi occasionnel, recruté sur un poste d'agent technique dans le cadre d'une activité accessoire, pour la journée du dimanche 26 mai 2019 est approuvée.

**Article 2 :**

La rémunération de cet emploi occasionnel sera faite selon le taux de rémunération fixé à 10,07 euros brut de l'heure et dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de cumul d'activités.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**21. MISE EN CONSIGNE DE GOBELETS REUTILISABLES LORS DE LA  
MANIFESTATION PIERREFIT'ÉQUITÉ**

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La mise en place d'une consigne pour l'utilisation de gobelets réutilisables lors de Pierrefit'équité 2019 est approuvée.

**Article 2 :**

Les gobelets réutilisables sont achetés et fournis par la mairie de Pierrefitte-sur-Seine.

**Article 3 :**

Les gobelets réutilisables sont délivrés contre une consigne de 1 euro. Si le gobelet réutilisable est retourné à la fin de la manifestation, la consigne de 1 euro est restituée. Dans le cas contraire, la consigne de 1 euro sera enregistrée par la ville et servira à racheter des gobelets réutilisables pour les prochaines manifestations.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**